



Résiliation contrat lady fitness

Par **mellie**, le **11/05/2008** à **22:31**

bonjour.

je me suis inscrite à lady fitness au mois de janvier, j'y suis allé une seule fois après la signature du contrat (1AN) aucun certificat médical ne m'a été demandé à l'inscription ,alors que le contrat d'hadesion indique("un certificat

médical vous est remit par votre centre lady fitness ce certificat devra être

rempli par votre médecin traitant et remis à l'équipe de votre centre sous un délais d'un mois").ce certificat personne ne me l'a remis personne ne m'en à parler est ce que le centre lady fitness à commis une faute grave ?d'une part pour ma santé personelle

Aujourd'hui (pour raison personnel) je ne peux plus y aller et je souhaiterais résilier le contrat, est ce un bon argument pour résilier ? J'ai infomé oralement

la responsable les raisons pour lesquelles je voulais résilier le contrat . j'ai
payé les droits d'entrée de 99€ et un prélèvement de 45€ aurais du être
effectué tous les mois mais je n'ai pas fourni mon RIB j'ai reçu une lettre de
mise en demeure de 811€. Pouvez vous me
conseillernnn .
merci